

La police des pêches dans les terres australes et antarctiques françaises

Titre(s) : La police des pêches dans les terres australes et antarctiques françaises [Texte imprimé] / Frédéric Dumora ; sous la direction de monsieur le commissaire générale Jacques Allingry

Auteur(s) : DUMORA, Frédéric

Autre(s) responsabilité(s) : Allingry, Jacques (Directeur de la recherche)
Université de Toulon et du Var 4460 - Organisme de soutenance

Editeur, producteur : 1999 Université de Toulon et du Var

Description matérielle : 1 vol. (62 f.) : ill. ; 30 cm

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. f. 62

Note de thèses et écrits académiques : DESS Défense et sécurité 1999 Université de Toulon et du Var

Résumé ou extrait : La liberté de pêche en haute mer a été reconnue comme une liberté fondamentale par la convention de Montego Bay. Il n'en demeure pas moins que cette liberté rencontre assez rapidement ses limites, liées essentiellement à la protection des droits des états côtiers et aux risques de surexploitation, limites institutionnalisées avec l'apparition du concept de "Zone économique exclusive" (ZEE). La ZEE est un nouvel espace maritime sur lequel l'état côtier exerce ses compétences, limitées essentiellement à l'exploitation des ressources économiques et à la protection de l'environnement, mais dans lequel la liberté de navigation des états tiers est également reconnue. La ZEE n'est donc pas assimilable à la mer territoriale puisqu'elle échappe à la souveraineté de l'état côtier qui ne peut y exercer une réglementation ni une police générale.

Sujet(s) : DROIT DE LA MER

PECHE

ZONE ECONOMIQUE EXCLUSIVE

REGLEMENTATION

POLICE MARITIME

MARINE NATIONALE

DROIT MARITIME